

Séance du 14 novembre 2023

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Échevins ;

PATTE C., SAVINI A-M., MONNIEZ C., WATTIEZ F.,
MARICHAL M., DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B.,
MAHIEU A., HOSLET G., CIAVARELLA S., WALLEMACQ H.,
VAN CRANENBROECK A., POTENZA D., PLANCO I.,
IVANCO N., DUMORTIER V.
Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux Pierre Yves Dermagne relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2023 et à l'élaboration du Plan de convergence;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2024-2028 suite à la modification budgétaire n°2 du budget 2023 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de Prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées pour 2024-2028 soumis au conseil de ce jour et établies suivant les les grandes orientations suivantes :

Dépenses

Personnel : 2,50% d'index entre 2024 et 2028 comme le propose la tutelle ;

Fonctionnement : mêmes chiffres que la Modification Budgétaire n°2 de 2023, mais l'énergie est indexée de 2% par an (éclairage public, électricité, gaz et carburant). Les 2% correspondent à un taux de projection standard fourni par la tutelle ;

Transfert : Prévision d'augmentation de 2% pour le centre omnisports et les fabriques d'églises par an, 5% par an pour la Zone de Police, suivi de leurs propres prévisions pluriannuelles en ce qui concerne le CPAS et de la Zone de Secours de la Wallonie picarde ;

Dettes : suivi du tableau de la dette de Belfius + 40.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires

Recettes

Prestation : Le crédit spécial de Recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles, et les mêmes montants que la Modification Budgétaire n°2 de 2023 ont été repris en ce qui concerne ces recettes de prestation ;

Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels au Précompte Immobilier. Les chiffres des Additionnels à l'impôt des personnes

OBJET : Prévisions
budgétaires pluriannuelles
de la MB2 du budget 2023.

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAL**

physiques sont en attente (les estimations pluriannuelles de fin 2022 ont donc été reprises mais elles doivent être actualisées), 2% par an pour les additionnels véhicules ;
Dettes : pas de changement.

En 2024-2025, nous sommes en mali à l'exercice propre et nous revenons à l'équilibre dès 2026. Le mali en 2025 est minime, à savoir - 749,29€.

Les résultats en mali s'expliquent entre autres par le fait que nous n'avons pas encore reçu l'estimation pluriannuelle des additionnels à l'IPP actualisée.

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRÊTE PAR ...

Les Prévisions Budgétaires Pluriannuelles 2024-2028 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire de la modification budgétaire n°2 du budget communal 2023.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire de la MB2 du budget 2023.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN